

La réduction collective du temps de travail : Travailler moins pour vivre mieux !

- **Quelques exemples de réduction du temps de travail**

RTT (journées grand âge), horaire d'été (heures compensatoires au cpas) et fermeture de la commune le vendredi après-midi ...

+ les pauses-carrières (4/5è, ½ temps), les prépensions, les temps partiels... représentent des réductions individuelles du temps de travail souvent prises sous la contrainte et avec perte de salaire.

+ loi de 1921 sur la journée des 8H, loi de 1950 sur les 48h/sem, loi de 1978 sur les 40h/sem, loi de 2003 sur les 38h/sem...

+ loi Peeters en 2016 : retour aux 45h/sem possible

Constats :

On voit que la tendance dans l'histoire va vers une diminution du temps de travail lorsque le rapport de force est favorable aux travailleurs (après la 1^{ère} GM et après la 2^{ème} GM).

Mais on voit que depuis quelques années la courbe va dans l'autre sens, dans le sens d'une augmentation du temps de travail via des durcissement des conditions d'octroi d'une pause-carrière (durée du crédit-temps ne compte plus pour le calcul du montant de la pension, plus de crédit temps sans motif par ex), via la diminution de la durée des horaires d'été (à la commune SG par ex), via le rallongement de la durée de la carrière (pension reculée à 67 ans), et aujourd'hui via la nouvelle loi Peeters du gouvernement Michel/DE Wever qui réinstaura la possibilité pour les employeurs de rallonger la durée du travail à 45h/semaine, les heures supplémentaires généralisées et l'ultra-flexibilité. Car aujourd'hui le rapport de force travail/capital c'est-à-dire entre les travailleurs et les patrons n'est plus en faveur des travailleurs.

Nous perdons aujourd'hui ce que nous avons durement gagné par la lutte auparavant ! Aujourd'hui, le temps de travail est très inégalement réparti. Les femmes sont, bien souvent, les premières victimes de cette répartition inégale. Les travailleurs à temps plein sont débordés alors que les travailleurs à temps partiels essaient de s'en sortir en cumulant les petits boulots.

- **Quels seront les conséquences d'une augmentation du temps de travail ?**

Le chômage de masse va continuer à croître et donc également la pauvreté des classes travailleuses, avec ou sans emploi, puisque le chômage de masse fait pression à la baisse sur les salaires (« une armée de chômeurs prête à prendre les postes de travailleurs mécontents... ») ; cela produit une concurrence énorme entre travailleurs et désunit la classe des travailleurs. Tout cela est seulement favorable à la compétitivité des entreprises et afin

d'obtenir de plus gros dividendes pour les patrons (les 1% de la population) au détriment des l'ensemble des travailleurs.

Les emplois précaires avec flexibilité accrue vont se développer, la qualité du travail va diminuer, les conditions pour le bien-être des travailleurs vont se réduire à peau de chagrin et les burnouts vont encore augmenter, cela va donc porter atteinte à la qualité de vie en générale ainsi qu'à la conciliation vie privée/vie professionnelle ...

Ce système capitaliste, basé sur l'augmentation perpétuelle de la croissance de la production et sur l'augmentation des richesses et des profits en faveur des actionnaires, ne peut nous mener que vers de nouvelles crises et menacer l'existence des générations futures.

Est-ce cela que les travailleurs souhaitent ? Continuer la logique libérale mortifère du « travailler plus pour gagner plus » ? Avec encore plus d'injustice sociale, fiscale et environnementale ?

NB :

Le chômeur qui ne recherche pas d'emploi n'est pas ne fait pas pression sur les travailleurs ni sur les salaires. C'est uniquement l'activation des chômeurs, ceux qu'on oblige à rechercher un emploi, qui à cause de ce système font pression pour que les salaires restent bas. C'est l'activation qui instaure la concurrence entre ceux qui ont peur de perdre leur emploi et ceux prêts à tout pour en trouver un. Il s'agit là de la différence entre emploi et travail. Un travail est une activité humaine utile qui permet de produire quelque chose (bien ou service) avec ou sans rémunération. Un emploi est un contrat (avec lien de subordination) passé entre un employeur et un salarié selon lequel celui-ci réalise un travail rémunéré (salaire).

• **Quelle solution dès lors ?**

La réduction collective du temps de travail sans perte de salaire et avec embauches compensatoires

Conditions :

- Elle doit s'organiser via une diminution d'1 journée de travail de manière à obliger les employeurs à engager du personnel supplémentaire. Si elle s'organise via une diminution d'1h à 2h par jour de travail mais en gardant 5 jours de travail par semaine, le risque que les employeurs augmentent la productivité, les cadences de travail, est certain afin de ne pas embaucher de travailleurs supplémentaires. Donc on arriverait à une situation où le travailleur travaillerait moins longtemps mais à un rythme plus élevé, impliquant des risques plus élevé sur la santé (accidents de travail, burnout, troubles musculo-squelettiques...) et une moins bonne qualité du travail fourni notamment. Ce n'est pas l'objectif donc il faut négocier la semaine de 30h en 4 jours.
- Elle doit être concertée avec les organisations syndicales dans chaque secteur d'activité pour prendre en compte les spécificités particulières à chacun des secteurs.

- Le maintien du salaire doit être garanti : sans diminution de cotisations sociales patronales, sans augmentation de la charge de travail, sans plus aucune mesure d'austérité dans les services publics et la sécurité sociale.
- Elle doit permettre une embauche obligatoire

Avantages :

- La RCTT participe à une plus juste répartition des richesses en faveur des travailleurs.
- Son utilité économique et sociale a déjà été prouvée au cours de l'histoire.
- Le partage du travail que constitue la RCTT permet une réduction du chômage par la création d'emplois (potentiellement 500.000 emplois créés) : les gains de productivité tuent l'emploi, nous produisons 5 x plus qu'il y a 30 ans et cette production nécessite moins d'heures de travail, les gains de productivité doivent servir à diminuer le temps de travail de tous et non être la cause du chômage de masse.
- Elle permet de lutter contre les réductions individuelles et contraintes du temps de travail qui augmentent la précarité : les femmes en particulier qui constituent actuellement 80% des temps partiels pourront accéder au temps plein.
- Elle va provoquer plus de revenus pour les travailleurs : les travailleurs à temps partiels et les demandeurs d'emploi vont augmenter leur horaire pour passer à 30h/sem équivalent à un temps plein et donc leur salaire augmentera aussi ; les travailleurs actuellement temps plein gagneront du temps et de la qualité de vie.
- Elle améliore le rapport de force en faveur des travailleurs car ils seront plus enclins à revendiquer plus et mieux.
- Elle apporte plus de bien-être et une meilleure conciliation vie privée / vie professionnelle donc une meilleure qualité de vie (moins de stress, de fatigue, d'absentéisme, de burnout, plus de motivation...).
- Elle apporte des perspectives de création d'activités socialement utiles, des modèles de développements alternatifs, déconnectés de la logique du profit. Ce temps dégagé pour les travailleurs, en dehors du système économique actuel, pourra servir à éduquer nos enfants, nous cultiver, nous entraider, nous offrir des loisirs plus nombreux, générer de la cohésion sociale... bref diminuer l'emprise du travail capitaliste sur nos vies.
- La RCTT coûte moins cher que la politique actuelle : 14 milliards de cadeaux fiscaux au patronat chaque année sont soustraits aux caisses de l'état et à la sécurité sociale.
- Elle apportera plus de productivité : c'est prouvé travailler moins rend plus productif.
- Elle peut recréer les conditions d'un emploi pour tous et donc faire reculer les inégalités, la précarité et les peurs dont se nourrit l'extrême droite.
- Le temps et le salaire nous appartient : ils sont les 2 seules variables que les travailleurs négocient pour gagner plus.

Inconvénients :

- Le patronat n'en veut pas car il est conscient que la RCTT engendrerait chez les travailleurs un plus grand rapport de force en leur faveur et car le chômage est profitable au patronat pour garder les salaires bas.
- Les délocalisations ? Les millions d'€ publics apportés aux multinationales n'ont jamais empêché les délocalisations.
- Les médias disent que la RCTT est archaïque : il y aura toujours des « experts et expertes » pour décrédibiliser la réduction du temps de travail. Demandez-vous qui ils sont et d'où ils parlent. Jusqu'ici, leurs thèses ont toujours été contredites par la réalité.
- La RCTT ne résout pas le problème de la maîtrise du travail (organisation du travail, travail libre...) ni de ce que nous produisons (que produire de socialement utile, produire pour consommer ? ...) : le rapport travail-capital n'est pas remis en cause.

• **Quels financements ?**

- Le financement de la RCTT par la sécurité sociale semble le plus pragmatique mais il fait payer la RCTT aux travailleurs via leurs cotisations.
- La fraude fiscale estimée à 20 milliards chaque année en Belgique, sans oublier les 220 milliards qui s'envolent chaque année de Belgique vers les paradis fiscaux.
- Les subsides salariaux et réductions de cotisations patronales accordés pour soutenir la compétitivité chaque année représentent 14 milliards.
- Les intérêts notionnels donnés aux entreprises représentent chaque année un manque à gagner de 4 milliards, grâce à l'ingénierie fiscale.

• **Exemple des 35h en France**

L'expérience des 35 heures en France a permis la création de près de 350.000 emplois, entre 1997 et 2002. Elle était accompagnée de réductions massives des cotisations sociales des employeurs et d'un gel de l'augmentation des salaires. La réduction du temps de travail aurait pu se faire au détriment de la part des profits des entreprises plutôt qu'au détriment des salaires si elle ne s'était inscrite dans des politiques de compétitivité et de modération salariale...

• **Conclusion**

Récupérer les 16 milliards de transfert annuel du travail vers le capital peut paraître utopiste, il n'en est rien. Ne pas y croire, c'est le plus beau cadeau que nous puissions faire à ceux qui en profitent. La RCTT est une des mesures qui peut diminuer l'oppression des riches sur la classe des travailleurs ; la lutte des classes existe.

Nous n'avons ni vécu au-dessus de nos moyens, ni abusé d'un système de sécurité sociale prétendument trop généreux. Aucune loi physique, naturelle ou économique ne dit qu'il faut travailler plus ou plus longtemps pour que le monde tourne plus rond. Il s'agit de règles édictées par des hommes et des femmes qui se sont mis au service d'un projet politique. Rien d'immuable, rien d'irréversible.

62 personnes possèdent autant que les 3,5 milliards les plus pauvres. Même le Fonds monétaire international (FMI) et la Banque mondiale (BM) concèdent que le niveau d'inégalités sur la planète est une menace pour l'ordre établi. Nous n'avons plus le luxe d'hésiter. Les signes précurseurs de la barbarie et de la guerre qui menacent sont trop nombreux.

Références : FGTB, Cepag, Econosphères, Riposte

<http://www.cepag.be/actualites/2016/09/30/4j-nouvelle-campagne-cepag>

<http://www.cepag.be/publications/notes-reflexion-analyse/2015/fiche-actualite-2015-5-cepag-cb-reduction-collective>

<http://www.econospheres.be/La-RTT-fin-de-l-histoire-ou-debut-612>

<http://riposte-cte.org/2017/09/06/pour-une-reduction-collective-du-temps-demploi-rcte/>

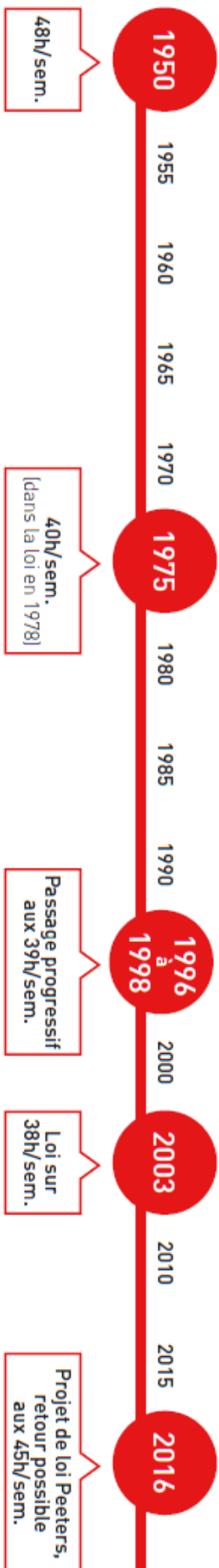
Restez informés: WWW.CGSPSTGILLES.ORG

Un travail pour tous,



Tous pour les 30H !

DURÉE DU TRAVAIL EN BELGIQUE



ÉVOLUTION DU TRAVAIL

Durée légale du travail en Belgique



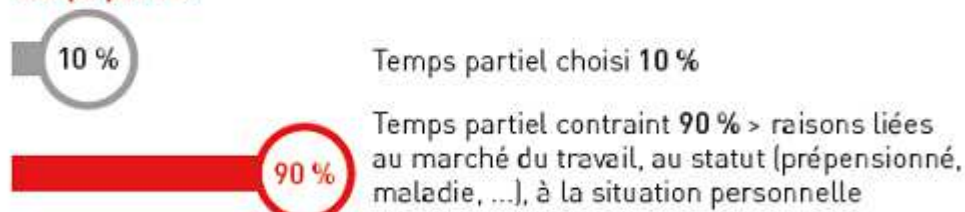
Durée moyenne du travail salarié



Répartition du temps de travail en 2012



Temps partiel



Crédit temps, interruption de carrière et pension à mi-temps



Source : Imagine 106 - novembre/décembre 2014, Rapport annuel de l'ONEm (2015), statistiques du SPF Economie (2015).